



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

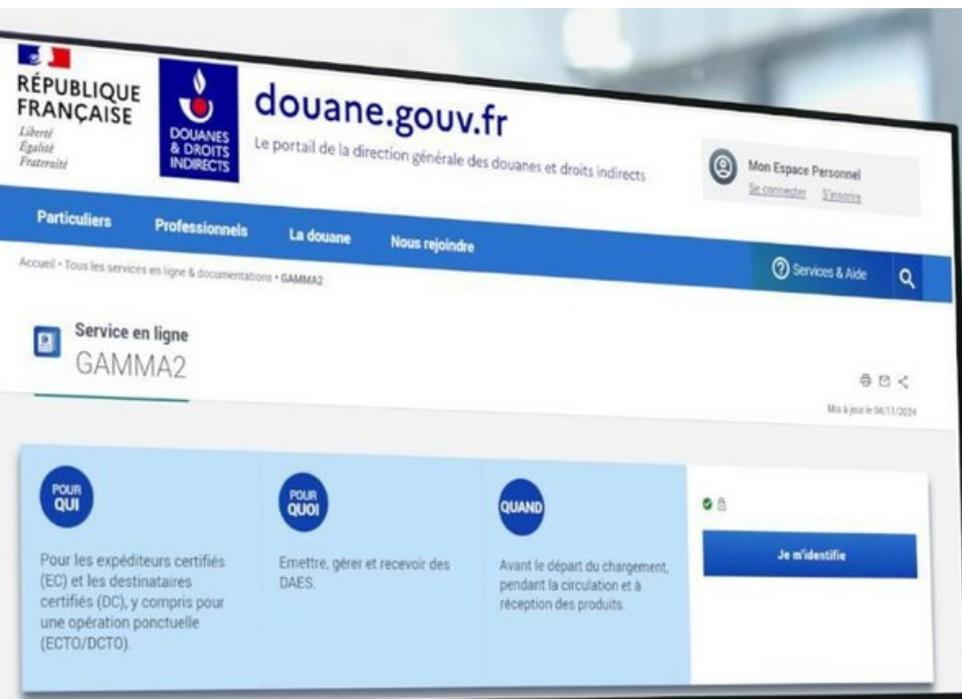


DOUANES
& DROITS
INDIRECTS

Bien utiliser

GAMMA2

GUIDE PRATIQUE DES ANOMALIES FRÉQUENTES SUR GAMMA 2



DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS DE DIJON
PAE DE BOURGOGNE

02

Sommaire

Questions/Réponses **03**

Annexe **12**



Questions

03

I- MVV

- 1 **Les codes NC 22043094 et 22043098 relatifs aux Moûts de raisins (M003), non fermentés, non concentrés, ne fonctionnent pas lors de la complétion pour les Moûts, l'opérateur a un message d'erreur indiquant que ce code n'est pas correct alors qu'il est repris dans la liste ?**

NB : la correction a été demandée au prestataire informatique.

En attendant, des solutions sont possibles : soit mettre d'autres codes éventuellement, code le plus proche possible de leur produit, sinon procédure de secours (PS)

- 2 **Impossibilité de saisir au-delà d'un chiffre après la virgule pour la comptabilisation des hl, et indiquer le poids en kg demandé pour la comptabilisation des moûts, etc...**

NB : "la saisie des deux chiffres après la virgule" fait partie d'une demande d'évolution demandée au prestataire informatique.

En attendant, des solutions sont possibles : soit en indiquant seulement un chiffre après la virgule (qui induit en effet un manque de précision) soit remplir le champ en litres.

"la saisie du poids en kg des moûts": idem kg vs grammes.

Dans un souci de clarté, il est possible en complément d'ajouter dans la ligne « COMMENTAIRE » du MVV le volume exact en HL ou le poids pour information. Dans tous les cas, il convient de saisir tous les chiffres dans la comptabilité matières.



**3 Concernant le MVV jus :
Quand l'opérateur ne connaît pas l'indice réfractométrique,
doit-il indiquer un indice standard ? Ce paramètre est
bloquant...**

Cet indice n'est pas demandé pour le jus, seulement pour les
moûts.

Informations principales

17p. Type de produit *

M003 - Moût de raisin

17c. Code NC *

22043010 - Moûts de raisins, partiellement fermentés, même mutés autrement qu'à l'alcool, ayant un titre alcoolé

Votre produit est-il en récipient ≤ 60 litres ET étiqueté ? *

Non Oui

172.a. Appellation d'origine *

1 - AOP

Appellation - libellé abrégé *

18309 - BOURGOGNE BLANC

Millésime

Cépage *

1141 - CHARDONNAY B

17g et 17o. Unité indice réfractométrique *

TAV total en %vol

17g et 17o. Indice réfractométrique *

1

**4 Concernant le code nomenclature : celui que l'opérateur est
censé utiliser bloque ?**

**La documentation relative aux codes NC MVV est disponible
sur « douane.gouv », service en ligne GAMMA2**

Veuillez cliquer sur:
<https://www.douane.gouv.fr/service-en-ligne/gamma2>

**Il faut connaître le début de la nomenclature pour saisir la NC.
Les codes sont les mêmes que ceux disponibles dans l'ancien
GAMMA.**

5 Saisie en plusieurs fois

2 possibilités :

- brouillon : on peut commencer à compléter un document,
l'enregistrer et revenir dessus ensuite

- enlèvement à la propriété : on commence un document, « émis
incomplet » par opérateur destinataire (très peu d'infos
demandées : CVI opérateur départ + CVI opérateur destinataire
+ typologie du produit), le chargement circule avec ce document
qui est complété à réception par opérateur destinataire.

6 Enlèvement à la propriété :
L'opérateur n'a pas la possibilité de renseigner le numéro d'accises du lieu d'expédition pour identifier le vendeur.

Saisir un document « émis incomplet » signifie que c'est l'acheteur qui émet le document.

Le lieu d'expédition correspond au lieu d'enlèvement : saisir soit le numéro d'accises, soit le numéro CVI.

Si la saisie manuelle du CVI est impossible, renseigner manuellement son adresse.



Saisir manuellement un numéro d'identification viti-vinicole CVI

Si un message d'erreur s'affiche, le document MVV peut malgré tout être émis.

Le document sera imprimé pour la circulation puis complété à réception des données manquantes.

7 Statut «émis incomplet», durée : l'opérateur ne sait pas combien de temps il dispose pour corriger et compléter le document manuellement

Pas d'obligation sur la temporalité, il faut toutefois renseigner les éléments manquants dans un « temps raisonnable », 24/48h ou début de semaine suivante maximum.

8 Enregistrement des brouillons (MVV et DAE) : difficultés à les enregistrer et à les retrouver.

L'enregistrement peut se faire n'importe quand pendant la saisie des étapes ou à la fin des étapes:

- émettre et enregistrer en brouillon
- ou icône en bas d'écran « enregistrer sous »



On le retrouve sur la page d'accueil, « recherche document de circulation »,
cliquer dans champs statut, « brouillon »,
cliquer sur bouton [bleu] « rechercher »
On descend dans “ état de la recherche”, on doit retrouver son brouillon : on peut ainsi agir dessus en l’éditant ou le supprimant

9 Numéros d'accises non reconnus dans certains cas.

Quand on choisit “lieu expédition” ou “destination”, on peut cliquer sur le bouton [bleu] « choisir lieu » : quand on met numéro dans ce champ de recherche, on peut le trouver.

Sinon bouton [blanc] dans fenêtre de recherche « saisir manuellement un lieu d’expédition ». cliquer dessus et compléter champs (nom, adresse, lieu de livraison...) manuellement.

Pas besoin d'utiliser PS.

10 Que faire en cas de message d'erreur ?

Communiquer à votre service quand il y a un problème, avec le plus d’infos possibles : URL du message d’erreur nécessaire, infos de contexte pour faciliter la correction du bug.

11 Comment consulter a posteriori le document pour le vérifier.

Au moment de l’émission, on arrive sur la page pour voir le document : on note le numéro du doc, et on peut ensuite le retrouver avec ce numéro.
(NB: Document impossible à renommer).

Sinon on clique sur statut « émis », puis bouton [rechercher], cliquer sur « MVV » par exemple : un tableau s’affiche avec tous les documents émis. On peut alors cliquer sur une loupe [🔍] à droite (consulter le document), on arrive sur la page de consultation du document avec toutes les infos ainsi que la vie du document (date création, date complétée, date de suppression...)

Il est possible d’imprimer le document pour vérification après export en pdf.

12 **Espace commentaire : Il manque un espace commentaire qui servirait aux opérateurs à indiquer d'autres éléments à additionner au contenu du MVV ou à faire part d'un dysfonctionnement ou d'une absence de référence.**

Un espace commentaire existe dans les rubriques « môûts », « moyen de transport », « certificats ». Il y a beaucoup d'endroits où on peut déjà ajouter des commentaires. Si besoin, une information peut être indiquée dans « attestation » et « certificats ».

13 **Références géographiques : Pas de possibilité d'inscrire un lieu-dit pour une appellation régionale ou village.**

Pas prévu dans la réglementation qui ne nécessite pas ce degré de précision. Si besoin, peut être indiqué dans « attestation » et « certificats ».

II- DAE

14 Les codes bureau d'exportation :

Code des bureaux exports européens
<https://www.tarifdouanier.eu/bureaux>
 (le bureau doit être de type EXP)

La liste apparaît sur page « douane.gouv »
 Aujourd'hui : le code bureau de sortie doit être indiqué manuellement.

Le TOP 15 pour export des vins de Bourgogne :

-Fos port st louis pt bureau	FR003680
-Le havre port bureau	FR002300
-ANTWERPEN DAE	BE101000
-Calais port tunnel bureau	FR620001
-ZEEBRUGGE D	BE343000
-Roissy prise en charge	FR00677A
-Le havre Port - Visite Europe Atlantique	FRB02300
-Kantoor Moerdijk	NL000855
-Rotterdam Maasvlakte	NL000396
-Dijon bureau	FR001170
-Caen bureau	FR000720
-Le Havre Port - Visite Ocean	FRA02300
-LIVORNO	IT055100
-Bordeaux bassens port bureau	FR000610
-Marseille port bureau :	FR002730

15 Les codes nomenclature des vins pour les DAE :

Les codes NC n'ont pas changé, ce sont les mêmes que dans l'ancien GAMMA

Le TOP 5 des nomenclatures combinées (code NC) pour les vins de Bourgogne est :

-Vins en récipients n'excédant pas 2 litres, n'excédant pas 15°, AOP Bourgogne, Rouges & Rosés : **22042143**

-Vins en récipients n'excédant pas 2 litres, n'excédant pas 15°, AOP Bourgogne, Blancs : **22042113**

-Vins en récipients de 2 à 10 litres, n'excédant pas 15°, AOP Bourgogne, Rouges & Rosés & Blancs :

22042223

-Vins en récipients excédant 10 litres, n'excédant pas 15°, AOP Bourgogne, Rouges & Rosés & Blancs :

22042923

-Autres vins mousseux avec AOP, n'excédant pas 15°, Crémants Bourgogne, Crémants Bourgogne Blancs & Rosés, Bourgogne Mousseux (Rouge) :

22041093

16 Un trop grand nombre de statuts d'émission différents (émis avec option) : alimente une importante confusion et une crainte de l'erreur chez les opérateurs...

Le menu déroulant est grand mais il faut utiliser essentiellement : « émis » ou « émis incomplet », « brouillon », « apuré ».

17 Comment consulter a posteriori le document pour le vérifier.

1. Au moment de l'émission : copier-coller le numéro pour le rechercher

2. On clique sur statut « émis », puis bouton [rechercher], cliquer sur « DAE » tous les documents émis s'affichent. On peut alors cliquer sur une loupe [🔍] à droite (consulter le document), on arrive sur page de consultation du document avec toutes les infos ainsi que la vie du document (date création, date complété, date suppression...)

3. Saisir son numéro d'accises

N° d'identification de l'expéditeur

Tous les DAE émis sont consultables

Une fois le DAE affiché en format pdf, il est possible de l'imprimer (clic droit souris ou bouton impression)

18 Export document en PDF pour consulter un DAE :

Dans la même rubrique que précédemment, on peut faire aussi une exportation en pdf :
quand on est sur le document avec la loupe [🔍] (en haut à droite) « exporter en pdf »

Mes fonctionnalités

- Établir l'accusé de réception
- Alerter
- Rejeter
- Expliquer le dépassement de délai
- Exporter en PDF

19 La fonction « recherche » ne fonctionne pas bien...

Toujours cliquer sur « effacer la recherche » avant toute nouvelle recherche d'un document. Sélectionner le bon type de document dans le résultat de recherche.

20 Saisie de marchandise impossible...

La rubrique « Garant » doit être complétée par « Expéditeur » et non par « Aucun garant ».

21 Notion d'enlèvement à la propriété problématique DAE :

[\(cf. annexe p 12\)](#)

22 **Nombreux problèmes sur les documents DAE « émis incomplet » :**

Ne remplir que les rubriques obligatoires au stade « émis incomplet » incomplet » qui sont : expéditeur, destinataire, garant et typologie de produit, sinon il ne sera pas possible de modifier une rubrique lors de la complétion.

23 **Concernant la procédure de secours, elle souffre encore une fois d'une très grande complexité.**

Il y a un très grand nombre de mentions à remplir.

Parfois, des mentions incompréhensibles, certaines qui se répètent.

Il n'y a pas de mode d'emploi avec ces procédures de secours.

Certains ne comprennent pas ce que signifie le numéro LRN qui est détaillé dans la circulaire relative à la procédure de Secours mais non sur la plateforme de GAMMA2.

Toutes les informations sont sur :

www.douane.gouv.fr/service-en-ligne/gamma2

Attention : toutes les astérisques rouges ne sont pas à compléter, à adapter selon le type de mouvement (national-intracommunautaire et export).

Le numéro LRN est attribué par l'opérateur en respectant la structure suivante : PS + A A M M J J + 5 derniers caractères du numéro d'accises + série continue

24 **Import de fichiers en DTI plus-format JSON ...**

Si message d'erreur:

- contacter son prestataire de service ;
- si problème non résolu, faire une demande d'assistance en ligne avec copie du message d'erreur



Annexe



12

**Enlèvement à la
propriété**

Les étapes



Enlèvement à la propriété

Qu'est-ce que l'enlèvement à la propriété ?

Cette fonctionnalité disponible uniquement pour la circulation en France.

Cette fonctionnalité permet à un opérateur connecté à GAMMA2 d'être à la fois l'expéditeur et le destinataire des marchandises en suspension de droits d'accises.

Couramment utilisée en matière viti-vinicole

l'enlèvement à la propriété permet à un destinataire de prendre à son compte la garantie du transport (réservée exclusivement à l'expéditeur).

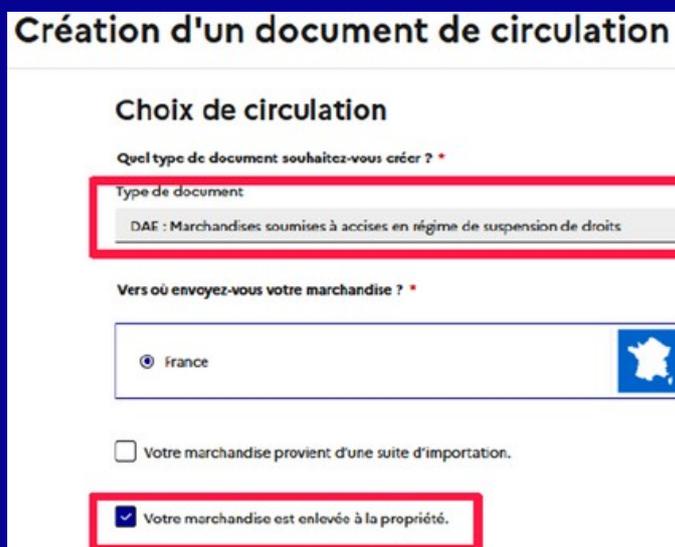
L'expéditeur a de plus la possibilité d'émettre un DAE « incomplet » lorsqu'il n'a pas toutes les informations relatives au flux de marchandises, et notamment la date réelle d'expédition de celles-ci.

Avant :



A screenshot of a web interface showing a selection menu for document circulation. The menu has a light blue header and a white body. There are four radio button options: 'Circulation nationale' (selected), 'En suite d'importation', 'Enlèvement' (checked), and 'Enlèvement à la propriété'.

Après :



A screenshot of the 'Création d'un document de circulation' form. The form has a white background and a blue header. The title is 'Création d'un document de circulation'. Below the title is the section 'Choix de circulation'. The first question is 'Quel type de document souhaitez-vous créer ? *'. The 'Type de document' dropdown is set to 'DAE : Marchandises soumises à accises en régime de suspension de droits'. The second question is 'Vers où envoyez-vous votre marchandise ? *'. The 'Vers' dropdown is set to 'France'. There are two checkboxes: 'Votre marchandise provient d'une suite d'importation.' (unchecked) and 'Votre marchandise est enlevée à la propriété.' (checked).

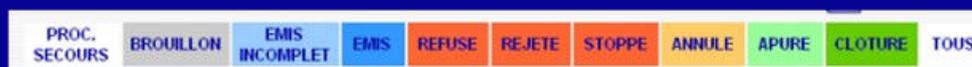
Etape 1 : émission d'un DAE « incomplet » (qui ne comprend pas toutes les données non disponibles)

Lieu d'expédition = lieu d'enlèvement

Le destinataire est aussi expéditeur

Les quantités et le nombre de colis sont complétés au moment de l'expédition par l'acheteur.

Avant : Le DAE est bien présent dans la liste des DAE au statut « émis incomplet »



Maintenant : Rechercher le DAE avec le type de statut dans le menu déroulant

Un formulaire de recherche intitulé "Critères de recherche". Il contient trois champs de saisie : "Numéro d'identification du document" (une seule ligne), "Type de recherche par date d'émission" (un menu déroulant avec "Egal à" sélectionné), et "Statut" (un menu déroulant avec "EMIS (INCOMPLET)" sélectionné). Une note sous le statut indique : "Le statut EMIS correspond aux documents émis ou reçus."

Lorsque le moyen de transport arrive chez le vendeur, avant le départ des marchandises, ce dernier doit compléter à la main le DAE.

Pour que la livraison puisse se faire chez l'acheteur, le DAE doit être imprimé, complété manuellement par le vendeur-fournisseur après le changement en indiquant la date d'expédition, la nature et la quantité des marchandises.

Etape 2 : complétion du DAE « enlèvement »

Avant : Cliquer sur l'onglet « consulter DAE départ » puis reprendre le DAE dans la liste des « émis incomplet ». Un bouton « compléter » est présent au bas du DAE.



Maintenant : ouvrir le DAE à compléter

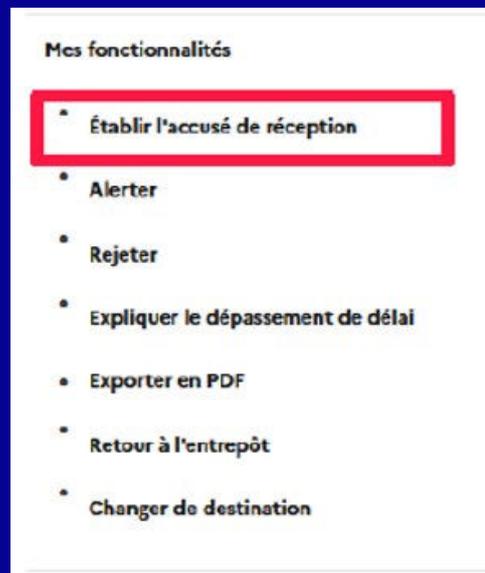
Puis : en haut à droite

Statut	Alertes	Action
EMIS (INCOMPLET)		🔍



Etape 3 : émission de l'accusé de réception

si quantités reconnues conformes



Le vendeur ne peut plus voir en italique le DAE émis par l'acheteur